



# Plan zéro plastique de la Mairie de Cannes

**Benoît Agassant,  
Responsable du Service Environnement**



La Mairie de Cannes est proactive en matière de lutte contre les plastiques pour protéger l'environnement, notamment cours d'eau et fonds marins :



- la campagne « Ici commence la mer » qui a été reprise par de nombreuses autres collectivités ;
- les campagnes Inf'Eau Mer et Ecogestes Méditerranée ;
- les démarches Port Propre et Pavillon Bleu ;
- la signature de la charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos, qui vise à protéger les mammifères marins menacés par les déchets plastiques ;
- la charte d'engagements pour une croisière durable en baie de Cannes ;
- le nettoyage saisonnier des fonds marins ;
- la verbalisation systématique des jets de déchets ;
- la pose d'un filet haute résistance de rétention des déchets sur l'extrémité des canalisations d'eaux pluviales.



## Contexte réglementaire

Article 77 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (extrait)



Il est mis fin à la mise à disposition des produits en plastique à usage unique suivants :

« 1° A compter du 1er janvier 2020, pour les gobelets et verres ainsi que les assiettes jetables de cuisine pour la table ;

« 2° A compter du 1er janvier 2021, pour les pailles [...], couvercles à verre jetables, assiettes [...], couverts, bâtonnets mélangeurs pour boissons[...];

A compter du 1er janvier 2021, il est mis fin à la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel [...].

« A compter du 1er janvier 2021, les clauses contractuelles imposant la fourniture ou l'utilisation de bouteilles en plastique à usage unique dans le cadre d'évènements festifs, culturels ou sportifs sont réputées non écrites, à l'exception des cas où la substitution de ces bouteilles par des produits réutilisables est impossible [...].

« A compter du 1er janvier 2022, l'Etat n'achète plus de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements qu'il organise.



Avril 2019 :

Signature de la charte environnementale des kiosquiers





Avril 2019 :

Signature de la charte environnementale des kiosquiers





## Le kiosquier écoresponsable :



- 1) ne distribue pas de gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre, de plateaux repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique ;
- 2) limite au maximum la distribution de vaisselle jetable 100% écologique à ses clients, notamment en supprimant au maximum celle de gobelets et pailles avec les boissons en canette ou en bouteille et en utilisant autant que faire se peut de la vaisselle réutilisable ;
- 3) met à la disposition de ses clients, lorsque qu'il ne peut utiliser de la vaisselle réutilisable, exclusivement de la vaisselle ou des pailles 100% écologiques, en carton, en bois ou en matière végétale ;
- 4) distribue avec parcimonie les serviettes en papier, à la demande expresse du client et dans la limite d'une par personne ;
- 5) utilise uniquement des emballages et consommables biodégradables et/ou recyclables ;
- 6) renforce l'obligation du tri sélectif ;
- 7) distribue des cendriers de poche ;
- 8) utilise des produits d'entretien et de la vaisselle jetable écologique ;
- 9) ne déverse pas dans l'eau les huiles utilisées pour la cuisine ;
- 10) utilise au moins un aliment, en plus du pain, issu d'une production durable, locale et biologique ou labellisés commerce équitable ;
- 11) effectue des achats groupés avec ses pairs afin de réduire les coûts d'achat de la vaisselle écologique ;
- 12) affiche les mesures environnementales adoptées afin de sensibiliser ses clients ;
- 13) fera l'objet de contrôles réguliers par les agents municipaux du service littoral et maritime visant à s'assurer du respect des dispositions de la présente charte.



PLAN  
anti  
incivisme  
#MairieDeCannes

# GRAND PLAN ZÉRO PLASTIQUE

DE LA MAIRIE DE CANNES POUR TOUS  
LES UTILISATEURS DU DOMAINE PUBLIC



Mardi 13 octobre – Nice – Atelier « zéro déchet plastique dans ma commune »



Jun 2020 :  
Adoption du plan zéro plastique  
à destination des utilisateurs du domaine public



## OBJET :

Suppression de la vaisselle et des bouteilles en plastique

## PARTENAIRES CONCERNES :

68 organisateurs d'événements,  
441 restaurateurs exploitant des terrasses,  
31 plagistes,  
400 partenaires associatifs.

APPLICATION : au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2021



Engagement « Zéro Plastique » à destination des associations cannoises, délégataires de service public exploitant les plages cannoises, restaurateurs exploitant des terrasses sur le domaine public et organisateurs d'évènements sur le territoire communal



*Article 1 : Le partenaire supprime la vaisselle à usage unique*

*Article 2 : le partenaire supprime les bouteilles d'eau en plastique*

*Article 3 : le partenaire encourage ses salariés, dirigeants, membres, adhérents, licenciés, prestataires, clients et usagers à réduire l'utilisation du plastique*

*Article 4 : les associations et délégataires de service public dressent un bilan annuel des actions menées dans le cadre de la démarche « zéro plastique »*

*Article 5 : les associations et opérateurs non associatifs organisant des événements ponctuels transmettent un bilan des actions « zéro plastique » spécifique à la manifestation*

*Article 6 : les restaurateurs précisent la démarche suivie pour tenir leur engagement « zéro plastique »*

*Article 7 : le partenaire s'expose, en cas de non respect des engagements susmentionnés, à des sanctions*



*« Nous continuons par les actes à faire avancer le développement durable à Cannes. Cette démarche écologique est plus que jamais nécessaire, à l'issue d'une crise sanitaire où le tout jetable et le plastique se retrouvent beaucoup trop souvent dans l'environnement. Il est temps de passer d'une société du jetable à une société du durable et de valoriser plus encore le civisme environnemental. »*

David Lisnard, Maire de Cannes